

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

ville.montreal.qc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2014-01, 2014-02 et 2014-03

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2014-01 - *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02),*
- Règlement 2014-02 - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2014 (2013-13),*
- Règlement 2014-03 - *Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) et le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15),*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 mars 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 mars 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx